

25 janvier 2022



« Mettez à l'abri et scolarisez  
les MNA (mineurs isolés étrangers) en recours »

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**APPEL à MANIFESTER le 9 février 2022**



Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont des enfants et des adolescents de nationalité étrangère, ayant fui des situations intolérables pour trouver un avenir meilleur. Ils arrivent seuls et sans famille sur le sol français. Ces jeunes doivent prouver leur minorité et leur isolement pour être mis à l'abri. Cependant, lors de la première évaluation, les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), rejettent certains dossiers en considérant ces enfants comme des migrants adultes, au lieu de les traiter comme des enfants en danger, en remettant en cause leur parole et leurs documents d'identité.

Ces adolescents intentent un recours devant le Juge des Enfants. Mais ce recours n'est pas suspensif, et pendant la période de recours, avant le jugement, ces jeunes sont à la rue, en errance, désorientés, sans protection, sans accompagnement, sans scolarisation et sans nourriture. Cette période dure plusieurs mois et jusqu'à un an parfois. Dans plus des deux-tiers des cas, le Juge donne raison au jeune sur sa minorité et contraint l'ASE et le département à le reprendre sous leur protection.

Or la France se doit de protéger ces jeunes, ayant signé la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000) qui rappellent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et l'obligation de les protéger et de les soigner. Le doute sur la minorité ne doit pas être préjudiciable au jeune avant la décision du Juge des Enfants et l'aboutissement du droit au recours.

Les hébergeurs, bénévoles et militants d'Humanité Solidaire 64, de la CIMADE, de Médecins du Monde et de RESF alertent sur la situation de plus en plus difficile de ces MNA en recours, à la rue, sur leur état physique et psychologique dégradé, sur l'augmentation du nombre de mineurs mis à la rue par le Conseil départemental depuis quelques mois. La réponse du 115 est insuffisante, les adolescents sont à la rue sous la pluie et dans le froid toute la journée. Ils n'ont pas accès à une scolarisation ou à des formations professionnelles.

- En 2021, environ 500 nuitées ont été assurées chez des hébergeurs solidaires, parce que la réponse du 115 était insuffisante. 70 nuitées sur le seul mois de décembre 2021
- En janvier 2022, ce sont **22 MNA à la rue** qui sont repérés par nos collectifs dans Pau.

Devant ce constat préoccupant, **le CRDE et le RESF appellent à manifester mercredi 9 février à 12 h 00 devant le Conseil Départemental à Pau** puis en marchant vers la Préfecture et la place d'Espagne (DSDEN)

sur la revendication suivante :

**Nous demandons que les MNA en recours soient pris en charge par l'ASE (mis à l'abri, soignés et scolarisés) pendant toute la période de recours.** (entre la décision administrative et le dernier recours devant la Justice)

Associations et groupes signataires (CRDE et RESF)

ACAT ; Amnesty International groupe Pau-Béarn ; Bienvenue 64 ; CCFD – Terre Solidaire ; CNT ; FIA - ISM ; FSU ; Haut Béarn Solidaire ; Humanité Solidaire 64 ; La CIMADE ; Ligue des Droits de l'Homme ; Médecins du Monde ; MRAP ; Piémont Oloronais Urgence Réfugiés ; Pastorale des Migrants ; Secours Catholique Caritas France ; Solidarité Exil ; SE-UNSA